



Génération 2024

Coupons sport

Deux conditions initiales

Obligation d'assurer les **3 heures** d'EPS

Obligation d'adhérer à l'USEP

90/250

90 écoles labellisées
sur environ 250 écoles
adhérentes à l'USEP

47

47 collectivités
territoriales labellisées

2

2 axes à visiter pour les
écoles primaires:
- développer des projets
structurants avec les clubs
sportifs de proximité
- Participer aux événements
promotionnels relatifs aux JOP*

Coupons sport

- Une mesure destinée à aider financièrement l'intervention des clubs de proximité situés dans l'environnement des écoles.
- Circulaire du 12-01-2022:
<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo3/MENE2201334C.htm>
- En accord avec l'objectif du label Génération 2024: créer des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif.

Financement d'une intervention extérieure



Prise en charge de l'intervention d'un intervenant extérieur (IE) qualifié (titulaire d'un diplôme sportif, carte d'éducateur professionnel valide).



A hauteur de 300 euros ce qui correspond au financement de 6 heures d'intervention.



Validation du projet d'intervention



- L'intervention doit s'inscrire dans le cadre d'un projet pédagogique éducatif, sportif et culturel autour de l'olympisme et/ou du paralympisme développé par l'enseignant, en partenariat avec l'intervenant extérieur.
- L'IEN en charge de la circonscription porte un avis sur le projet avant transmission de celui-ci vers le DASEN.

Une co- intervention, PE et IE

Qui se déroule sous la responsabilité du PE

Dans le respect des textes réglementaires

➤ Circulaire n° 99-136 relative aux sorties scolaires (les taux d'encadrement des APSA présentés par cette circulaire ont été abrogés par la circulaire suivante).

➤ Circulaire interministérielle n° 2017-116 relative à l'encadrement des APS.

<https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo34/MENE1717944C.htm>



Le public cible

Les interventions sont adaptées à la diversité des élèves, dans une démarche inclusive et pédagogique, et contribuent à l'atteinte des objectifs fixés par les programmes d'EPS.

Un cadre administratif

Obligation de convention entre le DASEN et le club sportif, après avis de l'IEN en charge de la circonscription.

Si des coupons sport sont sollicités, la signature de l'USEP est obligatoire.

Une convention-type :
https://cache.media.education.gouv.fr/file/3/89/8/spo334_annexe1_1423898.pdf.

Un partenariat à présenter en conseil d'école afin d'associer l'équipe pédagogique, la collectivité territoriale et les parents.

La demande de coupons sport



Réservée aux écoles labellisées.



Obligatoirement formulée par l'école seule.



Une seule demande de coupons par école pour une réalisation avant l'été 2024.



En ligne, par le biais de la plate-forme « démarches simplifiées » qui a déjà servi pour solliciter le label « Génération 2024 ».

Des outils

- Une FAQ destinée à répondre à toutes vos questions sur ces coupons :

<https://medias-generation.paris2024.org/2022-08/202207-CouponsGeneration2024-FAQ.pdf>

- Un tuto pour réaliser la demande de coupon :

<https://medias-generation.paris2024.org/2022-05/Tutoriel-inscription-Coupons-G24.pdf>



A la fin de l'intervention

- Un bilan de l'intervention est à réaliser à l'issue des 6 heures d'intervention :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bilan-coupons-generation-2024>
- Afin de permettre le versement de la subvention au club qui est intervenu.